

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Ministre de l'enseignement supérieur et
de la recherche

21 rue Descartes

75005 PARIS

Paris, le 6 janvier 2012

N° 002-2012/Pdt
JMB-VB/VR

Monsieur le Ministre,

En une année, c'est la quatrième fois que l'attention de l'Association des Paralysés de France est attirée sur la situation d'enseignants du supérieur pour lesquels l'absence de prise en compte de leur situation de handicap dans le cadre de l'exercice de leur métier et de recherche de solutions satisfaisantes est avérée. En dépit des alertes, de la réitération de leurs demandes, ces situations s'installent dans le temps pénalisant ainsi gravement les personnes concernées (inadaptation des situations de travail, arrêts maladie répétés, pertes de salaire conséquentes, harcèlement ...). Ces situations sont inacceptables.

L'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé comme dans la fonction publique sont censés représenter un enjeu de société majeur à propos duquel la vigilance de chacun est appelée.

Depuis 2006, l'ensemble des ministères est incité à l'exemplarité sur ces questions, pourtant la situation des enseignants, notamment du supérieur et en particulier ceux rattachés aux universités, reste a minima insatisfaisante, sinon inadmissible. L'APF attire, pour la seconde fois en moins d'un an, votre attention sur le sort réservé aux enseignants des universités vivants des situations de handicap, notamment sur l'absence d'accompagnement réel et sérieux au maintien dans l'emploi, les carences en termes de suivi médical, le non-respect des préconisations d'aménagement/adaptation de poste quand elles existent au détriment de l'état de santé des personnes concernées.

L'Association des Paralysés de France vous a ainsi alerté des incidences de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités concernant les recrutements et la gestion des personnels en situation de handicap au sein des universités. En application de cette loi, les présidents d'université ont désormais la maîtrise des crédits de personnel et la gestion de leurs emplois. Or, concernant la situation des personnels en situation de handicap celle-ci semble plus que défailante.

Constatant à nouveau les dérives et refus de dialogue opposés à des situations particulièrement graves, notre association avait, en décembre 2010, attiré l'attention de vos services, afin que le ministère de l'enseignement supérieur propose des mesures visant à garantir le développement de l'emploi, le bon déroulement des carrières et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap des universités. Cette demande a été réitérée en mai dernier et je me vois contraint, une nouvelle fois, de signaler ces dysfonctionnements majeurs.

En dépit de la constitution d'un réseau de personnes ressources et du développement de la politique en matière de handicap, l'APF constate sur le terrain la poursuite de pratiques visant à décourager les personnes concernées, à les enfermer dans leur situation de handicap sans proposer d'alternative, à refuser les médiations proposées et à faire pression pour jouer la carte du congé longue maladie, voir de l'inaptitude médicale.

Nous vous le répétons, nous sommes conscients de la particularité du statut des enseignants des universités, de l'impact de la loi dite LRU et des pouvoirs désormais rattachés aux présidents d'université et aux comités scientifiques qu'ils organisent en vue de leurs recrutements, l'APF est également informée des obligations liant les universités à l'Etat à travers les contrats pluriannuels d'objectifs. Dans ce cadre, l'APF demande instamment que soient intégrées à ces contrats des procédures visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, en facilitant notamment les mouvements inter et intra académiques, en suscitant l'existence de commission ayant pour objet la santé et les conditions de travail au sein des universités en complément des comités d'hygiène et de sécurité et en articulation avec les comités scientifiques, en formant davantage les personnels, enfin, en renforçant l'autorité des recteurs d'académie chanceliers des universités sur ces sujets afin qu'ils puissent agir dans l'intérêt des personnels et non seulement des lignes budgétaires.

Ces nouvelles observations nous amènent à vous faire part de notre inquiétude concernant la situation de Madame Catherine Degrois, enseignante à l'IUT d'Evry dont la situation court depuis 2006 sans qu'à ce jour une solution réelle, durable et sérieuse tenant compte de son état de santé et de son désir d'enseigner dans des conditions acceptables ne lui soit proposée. Nous tenons également à vous rappeler que la situation déplorable de Madame Thérèse-Marie Jallais, enseignant-chercheur à l'université de Tours, dure, elle aussi, depuis trop longtemps maintenant sans que les arguments portés à notre connaissance par vos services depuis lors suffisent à expliquer leur passivité.

L'épreuve est rude pour ces personnes et inacceptable pour l'APF. Nous en appelons à une résolution effective, rapide et positive de ces situations avec l'appui de vos services et resterons en veille sur le sujet jusqu'à ce que celles-ci interviennent.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre haute considération.



Jean-Marie Barbier

Copie à :

- François Fillon, Premier ministre,
- François Sauvadet, Ministre de la fonction publique
- Roselyne Bachelot, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
- Marie-Anne Monctchamp, Secrétaire d'Etat des solidarités et de la cohésion sociale
- Josette Théophie, directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Catherine Andriamahenina, chef de la mission à l'intégration des personnels handicapés DGRH B – MIPH
- Philippe Van Den Herreweghe, Délégué ministériel aux personnes handicapées – Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Alain Boissinot, Recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités
- Philippe Houdy, Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne
- Marie Reynier, Recteur de l'académie de Tours
- Martine Daoust, Recteur de l'académie de Poitiers
- Mr Gesson, "Président de l'université de Poitiers,
- Mr Vaillant, Président de l'université de Tours